



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n°2026-03-18

Objet :

BUDGET ANNEXE SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE M22 – AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Date de la convocation	25.02.2026	COMPETENCE : intérêt commun -tous services	
Délégués en exercice	434		
Présents	53	Nombre de votants	27
Procurations	3	Suffrages exprimés	27
Date de mise en ligne	16.03.2026		

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre février, à 18 heures, les délégués du SICASMIR se sont réunis en comité syndical, à Villeneuve de Rivière, sous la présidence de Madame Laure VIGNEAUX et n'a pu délibérer légalement, le quorum n'étant pas atteint.

Conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, le comité syndical a été de nouveau convoqué le 12 mars deux mille vingt-six, à 18 heures, sous la présidence de Laure VIGNEAUX, et a pu délibérer légalement sans condition de quorum.

Secrétaire de séance : Denis SARRAQUIGNE

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le

ID : 031-200080042-20260312-2026035-BF



COMMUNE	NOM	PRENOM	P R E S E N T	S U P P L E E P A R	P R O C U R A T I O N A	NOM - PRENOM	N T C O M M U N	A L Z H E I M E R	D E S O I N S
ASPET	SAGET	Muriel	X				X	X	
ASPRET SARRAT	GIL	Christine	X				X	X	X
AURIGNAC	BERGES	Monique	X				X	X	
AUSSON	DELPHIN	Anne-Marie	X				X	X	X
BOULOGNE SUR GESSE	BON	Yves	X				X	X	X
BORDES DE RIVIERE	CAPERAN LORENZI	Geneviève	X				X	X	X
BOUDRAC	CLARENS	Gilles	X				X	X	
CABANAC-CAZAUX	BRUZY	Valérie	X				X	X	
CASTELGAILLARD	DUCCLOS	Robert	X				X	X	
CASTERA-VIGNOLES	POUZOL	Thierry	X				X	X	
CIADOUX	SCHIAVON	Yannick	X				X	X	
CIERP GAUD	PUJOS	Maguy	X				X	X	X
CUING (LE)	SAEZ	Emmanuelle	X				X	X	X
ESTANCARBON	PUJOL DURAND	Annie		X		NICOLOSO Sylviane	X	X	X
FIGAROL	PERRIN	Lydie	X				X	X	
L'ISLE EN DODON	BERGOUNAN	Jeanette	X				X	X	X
LABARTHE - RIVIERE	GOUZENES	Jeanne	X				X	X	X
LABARTHE - RIVIERE	PARMEGIANI	Marie-Paule	X				X	X	X
LANDORTHE	NOGUES	Sylvie	X				X	X	X
LARCAN	MIGNONAT	Mélanie	X				X	X	
LE FRECHET	FIDANZA	André	X				X	X	X
LESPITEAU	DUPUY	Jérôme	X				X	X	X
LIEOUX	GRAMONT	Irene	X				X	X	X
LODES	LAUQUE	Regine	X				X	X	X
LOUDET	BUZON	Caroline	X				X	X	X
LOUDET	FRAUSTI	Camille			X	BUZON Caroline	X	X	X
MIRAMONT DE COMMINGES	DANFLOUS	Marie-France	X				X	X	X
MIRAMONT DE COMMINGES	VIGNEAUX	Laure	X				X	X	
MONTBERNARD	LAFFORGUE	Nicole	X				X	X	
MONTMAURIN	LINEL	Christophe	X				X	X	
PEGUILHAN	DHAINE	Elisabeth			X	VIGNEAUX Laure	X	X	
PEYRISSAS	CASSAGNE	Patrick	X				X	X	
PEYROUZET	LOUDIERE	Agnès	X				X	X	
PEYROUZET	PALMIER	Thierry	X				X	X	
POINTIS DE RIVIERE	BARRERE	Céline		X		MENDEZ Stéphanie	X	X	
POINTIS DE RIVIERE	WAGNER	Stéphane		X		MONTEGUT Nathalie	X	X	
SAINT-ANDRE	CASTETS	David		X		CHASSOT Annelise	X	X	
SAINT-ANDRE	BECHET	Marie	X				X	X	
SAINT FERREOL DE COMMINGES	CARSALADE	Daniel	X				X	X	X
SAINT-GAUDENS	ANTUNES	Arminda	X				X	X	X
SAINT-IGNAN	DULION	Helene	X				X	X	X
SAINT-IGNAN	MONLONG	Josette			X	DULION Hélène	X	X	
SAINT-LARY-BOUJEAN	FARRE	Régis	X				X	X	X
SAINT-MARCT	VIALAS	Rachel	X				X	X	X
SAINT-PLANCARD	KRSTENIK'OVA	Alain	X				X	X	
SALHERM	de GAULEJAC	Michel	X				X	X	
SALHERM	LAFFORGUE	Mathieu	X				X	X	
SAMOUILLAN	DANGLA	Jean-Paul	X				X	X	
SAMOUILLAN	MAURUC	Jean	X				X	X	
SARREMEZAN	FAGE	Aurélien	X				X	X	X
SAVARTHE	GILLY	Martine	X				X	X	X
SAVARTHE	FAURE	Sylvette	X				X	X	X
SEDEILHAC	LARRIERU	Véronique	X				X	X	
SEILHAN	NAIGEON	Elisabeth	X				X	X	X
TOURREILLES (LES)	SARRAQUIGNE	Denis	X				X	X	X
TOURREILLES (LES)	SYLVAIN	Nadine	X				X	X	X

BUDGET ANNEXE SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE
M22 – AFFECTATION DES RESULTATS 2025

En vertu des dispositions réglementaires en vigueur **Denis SARRAQUIGNE**, Vice-Président, présente l'affectation des résultats 2025 du budget SAAD M22 :

Section d'Exploitation

Pour 2025, il apparaît un déficit d'exploitation de 182 155.24 €. Cet excédent sera repris à hauteur de 150 422.44 € sur la réserve de compensation des déficits.

L'affectation du montant restant sera étudiée avec les services du Conseil départemental.

Section d'Investissement

Pour 2025, il apparaît un excédent d'investissement de 9 027.18 €. Il faut donc affecter l'excédent cumulé comme suit :

Affectation de l'excédent cumulé à l'article 001 : + 43 410.14 €

Après en avoir délibéré, il est proposé au comité syndical

- **D'APPROUVER** l'affectation de résultats pour l'exercice 2025 du budget SAAD M22.
- **D'AUTORISER** Madame La Présidente à signer les documents afférents à cette délibération.

- **POUR : 27**
- **CONTRE : /**
- **ABSTENTIONS : /**

ADOpte

Fait et délibéré le 12/03/2026
Pour extrait certifié conforme

La Présidente,
Laure VIGNEAUX

